Insee Première

N° 1641

Mars 2017

Les salaires dans la fonction publique hospitalière

En 2014, le salaire net moyen augmente de 0,3 % en euros constants

En 2014, le salaire net moyen dans la fonction publique hospitalière (FPH) s'établit à 2 225 euros en équivalent temps plein ; cette moyenne prend en compte tous les salariés des hôpitaux et des établissements médico-sociaux, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou médecins. Entre 2013 et 2014, le salaire net moyen dans la FPH augmente de 0,3 % en euros constants. L'évolution de la structure par grade et statut a freiné cette progression : si cette structure avait été la même qu'en 2013, le salaire net aurait augmenté de 0,6 % en euros constants.

En 2014, le salaire net moyen s'établit à 2 283 euros dans les hôpitaux, soit + 0,4 %, en euros constants par rapport à 2013 ; il s'élève à 1 801 euros dans les établissements médico-sociaux (+ 0,5 %).

Le salaire net moyen des fonctionnaires de la FPH progresse moins que celui des contractuels (+ 0,5 % en euros constants contre + 0,8 %), alors que celui des médecins est stable.

En 2014, l'écart de rémunération entre femmes et hommes diminue légèrement dans la FPH mais reste important : le salaire net des femmes est inférieur de 20,9 % à celui des hommes. Toutes choses égales par ailleurs, l'écart salarial moyen entre femmes et hommes se réduit à 3,4 %.

Pour les salariés stables, présents toute l'année en 2013 et en 2014 chez le même employeur et avec la même quotité de travail, soit un peu plus de deux salariés sur trois, le salaire net moyen augmente de 1,5 % en euros constants.

Emmanuel Berger, division Salaires et revenus d'activité, Insee,
Céline Dennevault, bureau des professions de santé, Drees

Au 31 décembre 2014, 1,2 million de personnes (hors internes) sont salariées de la fonction publique hospitalière (FPH ; *définitions*). Le volume de travail sur l'année s'élève à 1,1 million d'équivalents temps plein (EQTP), répartis pour 88 % dans les hôpitaux et 12 % dans le secteur médico- social (3 % dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées [EHPA]) et 9 % pour les autres établissements médico-sociaux ; *définitions*). Dans la FPH, 75 % des agents sont fonctionnaires, 7 % sont médecins et 18 % sont contractuels non médecins. Les bénéficiaires de contrats aidés représentent 9 % des agents contractuels. Le volume de travail en EQTP augmente de 1,0 % entre 2013 et 2014, sous la forte impulsion des contractuels (+ 3,5 %), notamment des contrats aidés (+ 29,8 %). La progression est plus modérée pour les fonctionnaires (+ 0,5 %) et pour les médecins (+ 0,9 %).

Tous contrats confondus, le salaire moyen perçu dans la FPH en 2014 est de 2 225 euros nets par mois, soit 0,3 % de plus qu'en 2013

En 2014, le salaire net moyen en EQTP *(définitions)* est de 2 225 euros par mois dans la FPH *(figure 1)*, en hausse de 0,3 % en euros constants, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation. Le salaire brut moyen *(définitions)* en EQTP est de 2 677 euros par mois (+ 0,7 %). L'augmentation du salaire brut moyen est plus forte que celle du salaire net, écart qui s'explique par la hausse du taux de cotisation salariale au titre de la retraite, en lien avec la réforme des retraites de 2010 (+ 0,38 point au 1er janvier 2014 pour les fonctionnaires, par exemple).

À grade et statut donnés, la hausse du salaire moyen est de 0,6 %

L'évolution du salaire net moyen s'explique, d'une part, par la modification, d'année en année, de la répartition des emplois par grade *(définitions)* et statut, d'autre part, par l'évolution des salaires dans chaque groupe de salariés.

En 2014, un salarié de la FPH perçoit en moyenne en euros constants 0,6 % de plus qu'un agent de 2013 de même grade et de même statut. L'évolution à structure

1 Salaires mensuels moyens en EQTP dans la FPH en 2014

	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire brut moyen		Salaire net moyen	
		2014 (en euros)	Évolution 2013-2014 (% en euros constants)	2014 (en euros)	Évolution 2013-2014 (% en euros constants)
Fonction publique hospitalière					
Fonctionnaires	75,0	2 504	0,8	2 087	0,5
Contractuels (hors médecins)	18,1	1 950	1,1	1 592	0,8
dont contrats aidés	*1,6*	*1 518*	*0,8*	*1 242*	*0,5*
Médecins	7,0	6 420	0,5	5 349	0,0
Ensemble (y compris contrats aidés)	**100,0**	**2 677**	**0,7**	**2 225**	**0,3**
Ensemble hors contrats aidés	**98,4**	**2 695**	**0,9**	**2 241**	**0,5**
Hôpitaux					
Fonctionnaires	76,0	2 531	0,9	2 109	0,5
Contractuels (hors médecins)	16,2	1 976	1,3	1 614	0,9
dont contrats aidés	*1,2*	*1 510*	*0,5*	*1 235*	*0,1*
Médecins	7,8	6 439	0,5	5 366	0,0
Ensemble (y compris contrats aidés)	**100,0**	**2 746**	**0,8**	**2 283**	**0,4**
Ensemble hors contrats aidés	**98,8**	**2 760**	**0,9**	**2 295**	**0,5**
Établissements médico-sociaux					
Fonctionnaires	67,2	2 279	1,0	1 903	0,6
Contractuels (hors médecins)	31,9	1 852	0,8	1 511	0,4
dont contrats aidés	*4,7*	*1 532*	*1,4*	*1 254*	*1,1*
Médecins	0,9	5 237	1,9	4 328	1,5
Ensemble (y compris contrats aidés)	**100,0**	**2 170**	**0,9**	**1 801**	**0,5**
Ensemble hors contrats aidés	**95,3**	**2 201**	**1,1**	**1 828**	**0,7**

Lecture : les fonctionnaires contribuent pour 75 % au volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) de la FPH en 2014. Leur salaire net moyen est de 2 087 euros en 2014, en hausse de 0,5 % en euros constants par rapport à 2013.
Champ : France, salariés en équivalent temps plein, hors internes et externes, y compris bénéficiaires de contrats aidés.
Source : Insee, Siasp 2014.

constante *(définitions)* est plus favorable que celle du salaire moyen. En effet, entre 2013 et 2014, la modification de la répartition des emplois (effet de structure) freine la hausse du salaire moyen. Cet effet de structure s'explique en grande partie par la hausse des emplois en contrats aidés : si la part de contrats aidés avait été la même en 2014 qu'en 2013, le salaire net moyen en EQTP aurait augmenté de 0,5 %.

Un salarié perçoit en moyenne 2 283 euros nets par mois dans les hôpitaux et 1 801 euros dans les établissements médico-sociaux

En 2014, un salarié perçoit en moyenne 2 283 euros nets par mois en EQTP dans les hôpitaux et 1 801 euros dans les établissements médico-sociaux. Cet écart s'explique par des structures de qualification et de statut différentes entre les deux secteurs : les hôpitaux comptent par exemple 76,0 % de fonctionnaires contre 67,2 % dans les établissements médico-sociaux. De plus, dans les hôpitaux, 26,4 % des fonctionnaires sont de catégorie A *(définitions)* 49,6 % de catégorie C ; dans les établissements médico-sociaux, 9,4% sont de catégorie A, 75,8 % de catégorie C. En outre, les médecins sont moins nombreux dans les établissements médico-sociaux que dans les hôpitaux (0,9 % contre 7,8%).
Le salaire net moyen progresse de 0,4 % dans les hôpitaux et de 0,5 % dans les établissements médico-sociaux ; ces deux évolutions sont plus fortes que dans l'ensemble de la FPH (+ 0,3 %). Les effectifs ont évolué de façon plus dynamique dans les établissements médico-sociaux que dans les hôpitaux alors que les salaires y sont plus faibles. Par ailleurs, leurs évolutions à structure constante sont dans les deux secteurs plus favorables que celles des salaires moyens : + 0,6 % dans les hôpitaux et + 0,8 % dans les établissements médico-sociaux. Comme pour l'ensemble de la FPH, la progression des contrats aidés pèse notamment sur les évolutions de salaire net moyen : si la part de contrats aidés était la même qu'en 2013 dans chacun de ces secteurs, le salaire net aurait augmenté de 0,5 % dans les hôpitaux et de 0,7 % dans les établissements médico-sociaux.

En 2014, le salaire net moyen des fonctionnaires dans la FPH augmente de 0,5 % en euros constants

En 2014, le salaire net moyen en EQTP des fonctionnaires (qui représentent 75 % du volume de travail de la FPH) s'élève à 2 087 euros par mois, en hausse de 0,5 % en euros constants par rapport à 2013. Leur salaire brut moyen en EQTP à 2 504 euros augmente de 0,8 %. Cet écart s'explique par la hausse des cotisations salariales au titre de la retraite.
Le salaire brut est la somme du traitement indiciaire brut *(définitions)*, qui en constitue en moyenne 77 %, et des primes et rémunérations annexes (23 % ; *figure 2*), dont le supplément familial de traitement et la nouvelle bonification indiciaire. En 2014, le traitement indiciaire brut augmente en moyenne (+ 0,8 %), mais moins vite que les primes (+ 1,0 %), d'où une légère progression de la part des primes dans le salaire brut. Du fait de son poids dans le salaire brut moyen, la hausse du traitement indiciaire moyen contribue à 0,6 point de pourcentage à celle du salaire brut moyen, les primes à 0,2 point de pourcentage.

Le salaire net moyen augmente de 1,2 % pour les C, baisse de 0,4 % pour les B, est stable pour les A

Les fonctionnaires dans la FPH sont pour moitié en catégorie C, pour un quart en catégorie B et pour un quart en catégorie A. Le salaire net moyen chez les fonctionnaires de catégorie C augmente de 1,2 % en euros constants pour s'établir à 1 775 euros, tandis que celui des catégories A reste stable (2 520 euros en 2014) et que celui des catégories B (2 335 euros en 2014) diminue de 0,4 % *(figure 3)*. Cette baisse est due, pour partie, à un effet de structure, à savoir la baisse relative du nombre d'infirmiers de catégorie B, en moyenne mieux rémunérés que les autres fonctionnaires de cette catégorie. En effet, avec la réforme statutaire de ce corps, intervenue en

2 Éléments du salaire mensuel moyen en EQTP en 2013 et 2014 pour les fonctionnaires de la FPH

	Salaire 2014 (en euros)	Structure du salaire brut (en %)	Structure du salaire net (en %)	Évolution 2013-2014 (% en euros constants)	Évolution ou contribution à l'évolution 2013-2014 du salaire brut (en %)	Évolution ou contribution à l'évolution 2013-2014 du salaire net (en %)
Salaire brut moyen	**2 504**	**100**	**120**	**0,8**	**0,8**	1,0 point
Traitement brut moyen	1 920	77		0,8	0,6 point	
Primes et rémunérations annexes moyennes, y compris supplément familial de traitement	583	23		1,0	0,2 point	
Cotisations salariales moyennes (y c. CSG et CRDS)	– 417		– 20	2,6		– 0,5 point
Salaire net en EQTP moyen	**2 087**		**100**	**0,5**		**0,5**

Lecture : en 2014, le salaire brut augmente de 0,8 %. L'évolution du traitement brut explique 0,6 point de pourcentage (pp) de cette évolution et celle des primes et rémunération annexes, 0,2 pp.
Champ : France, fonctionnaires de la FPH,en équivalent temps plein.
Source : Insee, Siasp 2014.

3 Structure des effectifs et évolution des salaires mensuels nets moyens en EQTP de l'ensemble des salariés en 2014 et des salariés présents en 2013 et 2014 dans la FPH

	Salariés en 2014			Salariés présents en 2013 et en 2014[1]			
	Structure des effectifs en 2014 (%)	Salaires nets moyens (en euros courants)	Évolution 2013-2014 (% en euros constants)	Structure des effectifs présents en 2013 et en 2014 (%)	Proportion des effectifs présents en 2013 et 2014 par rapport aux effectifs de 2014 (%)	Salaires nets moyens (en euros courants)	Évolution 2013-2014 (% en euros constants)
Fonctionnaires	**75,0**	**2 087**	**0,5**	**81,8**	**74,7**	**2 111**	**1,5**
Catégorie A	24,5	2 520	0,0	22,7	69,5	2 613	1,6
Catégorie B	23,0	2 335	– 0,4	23,1	74,6	2 382	0,9
Catégorie C	52,4	1 775	1,2	54,3	77,2	1 787	1,8
Contractuels (hors médecins)	**18,1**	**1 592**	**0,8**	**11,6**	**33,3**	**1 699**	**2,5**
Médecins	**7,0**	**5 349**	**0,0**	**6,7**	**63,8**	**5 777**	**1,2**
Ensemble (y c. contrats aidés)	**100,0**	**2 225**	**0,3**	**100,0**	**66,5**	**2 309**	**1,5**
Femmes	77,4	2 100	0,5	75,0	64,5	2 179	1,5
Hommes	22,6	2 654	0,0	25,0	73,5	2 701	1,5

1. Salariés présents sur l'ensemble des deux années, chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années. Les agents sont ici classés en fonction de leur situation en 2014.
Champ : France, salariés en équivalent temps plein, hors internes et externes, y compris bénéficiaires de contrats aidés.
Source : Insee, Siasp 2014.

4 Dispersion des salaires mensuels nets en EQTP en 2014

Déciles	Ensemble FPH		Hôpitaux		Établissements médico-sociaux	
	2014	Évolution 2013-2014 (% en euros constants)	2014	Évolution 2013-2014 (% en euros constants)	2014	Évolution 2013-2014 (% en euros constants)
1er décile (D1)	1 438	1,2	1 456	1,3	1 363	0,9
Médiane (D5)	**1 883**	**0,6**	**1 922**	**0,6**	**1 665**	**1,3**
9e décile (D9)	3 106	– 0,3	3 219	0,1	2 313	– 0,6
D9/D1	**2,16**	**– 0,03 point**	**2,21**	**– 0,03 point**	**1,70**	**– 0,03 point**
Moyenne	**2 225**	**0,3**	**2 283**	**0,4**	**1 801**	**0,5**

Champ : France, salariés en équivalent temps plein, hors internes et externes, y compris bénéficiaires de contrats aidés.
Source : Insee, Siasp 2014.

2011, les jeunes infirmiers entrent en catégorie A alors que les plus âgés qui ont choisi de rester en catégorie B pour pouvoir ainsi partir à la retraite avant l'âge légal pour les catégories sédentaires, y partent progressivement. Dans le même temps, la part des autres fonctionnaires de catégorie B, moins bien rémunérés, augmente : c'est le cas pour les animateurs et les assistants médico-administratifs ou socio-éducatifs.

Le salaire net des médecins est stable, celui des autres contractuels augmente de 0,8 %

En 2014, les agents contractuels hors médecins perçoivent en moyenne 1 592 euros net par mois en EQTP, soit 0,8 % de plus qu'en 2013. La hausse est plus forte dans les hôpitaux (+ 0,9 %) que dans le secteur médico-social (+ 0,4 %).
La modification de la structure de grade des contractuels dans les établissements médico-sociaux conduit à une évolution moindre que dans les hôpitaux : si la structure d'emploi par grade était restée la même qu'en 2013, la progression des salaires dans les établissements médico-sociaux aurait été quasiment identique à celle dans les hôpitaux.
Le salaire mensuel net en EQTP moyen des médecins dans la FPH (qui représentent 7 % du volume de travail) s'élève à 5 349 euros. Il est stable en euros constants par rapport à 2013. Il est plus élevé en moyenne dans les hôpitaux (5 366 euros), qui emploient plus de spécialistes, que dans les établissements médico-sociaux (4 328 euros).

Les disparités salariales se réduisent légèrement

En 2014, dans la FPH, le salaire net médian (D5) en EQTP, qui partage les salariés en deux groupes d'effectifs égaux, s'élève à 1 883 euros par mois *(figure 4)*. Il augmente de 0,6 % en euros constants. En bas de l'échelle, 10 % des effectifs salariés en EQTP perçoivent un salaire net mensuel inférieur à 1 438 euros (1er décile ou D1). En haut de l'échelle, les 10 % les mieux rémunérés en EQTP gagnent au moins 3 106 euros nets par mois (9e décile ou D9). Les inégalités salariales se réduisent légèrement entre 2013 et 2014 : le rapport interdécile D9/D1, qui mesure l'éventail des salaires, est de 2,16 en 2014 après 2,19 en 2013. En effet, les déciles de salaire les plus bas augmentent davantage que les plus élevés avec, au plus haut de l'échelle, une diminution des deux derniers déciles.
L'éventail des rémunérations est moins ample dans les établissements médico-sociaux que dans les hôpitaux (rapport D9/D1 respectivement de 1,70 et 2,21). Ces derniers emploient davantage de médecins et de fonctionnaires de catégorie A, catégories en moyenne mieux rémunérées que les autres.

En 2014, les femmes perçoivent en moyenne 20,9 % de moins que les hommes

En 2014, le salaire mensuel net en EQTP des femmes dans la FPH s'élève à 2 100 euros, soit en moyenne 20,9 % de moins que les hommes (2 654 euros). Cet écart, en baisse de 0,4 point par rapport à 2013, illustre principalement des répartitions différentes des hommes et des femmes selon les métiers (catégorie hiérarchique, statut, filières d'emploi ; *définitions*). Par exemple, tandis que 77 % des salariés de la FPH sont des femmes, elles ne représentent que 47 % des médecins mais 88 % des aides-soignants. Cet écart de rémunération tient également à un effet âge : les femmes sont en moyenne plus jeunes dans la FPH.
À statut identique, les écarts salariaux entre femmes et hommes se réduisent nettement : les femmes fonctionnaires perçoivent 2,6 % de moins que leurs homologues masculins, les contractuelles non médecins 8,7 % de moins, mais l'écart est plus important chez les médecins avec 15,6 % de moins. Au total, à statut, âge, filière d'emploi et catégorie hiérarchique identiques, les femmes perçoivent en moyenne 3,4 % de moins que les hommes, soit le même écart qu'en 2013.

Pour les salariés en place chez le même employeur en 2013 et en 2014, le salaire net moyen progresse de 1,5 %

Les salariés en place, c'est-à-dire présents du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 chez le même employeur avec la même quotité de temps de travail sur les deux années, représentent un peu plus des deux tiers du volume de travail dans la FPH en 2014 *(figure 3)*. Les fonctionnaires y sont logiquement surreprésentés ; les hommes, les salariés en milieu de carrière et les personnels techniques et ouvriers ou de direction et d'administration sont également très présents. En revanche, les contractuels y sont sous-représentés. Le salaire net moyen de ce groupe de salariés stables sur deux années consécutives, appelé rémunération nette moyenne des personnes en

place (RMPP ; *définitions*), augmente de 1,5 % en euros constants entre 2013 et 2014. Cette progression reflète des effets, généralement positifs, liés à l'ancienneté et aux progressions de carrières de ce groupe.

La contribution positive de la RMPP à l'évolution du salaire moyen contraste avec celles, négatives, des salaires des autres groupes

Outre les personnes en place, 8 % des salariés de la FPH en 2014 sont « entrants » : ils ont travaillé la totalité de 2014 et seulement en partie ou pas du tout en 2013. 7 % des salariés de 2013 sont des « sortants » en 2014, c'est-à-dire qu'ils ont travaillé la totalité de 2013 et en partie ou pas du tout en 2014. Enfin, 21 % des salariés de 2014 sont considérés comme « fluctuants » : soit ils n'ont travaillé qu'une partie de 2013 ou qu'une partie de 2014, soit ils ont changé d'employeur ou de quotité de temps de travail. La hausse de la RMPP contribue à l'augmentation du salaire net moyen de l'ensemble des agents de la FPH à hauteur de 1,0 point. L'effet « entrées-sorties », également appelé « effet de noria », contribue à la baisse du salaire net moyen dans la FPH à hauteur de 0,7 point du fait de la baisse du salaire net moyen des « fluctuants » (groupe où les femmes, les jeunes et les bénéficiaires de contrats aidés sont surreprésentés) et de la différence de salaire moyen entre les entrants et les sortants. ■

Sources

Les salaires et les effectifs de la FPH sont obtenus à partir du **système d'information sur les agents des services publics (SIASP)** produit par l'Insee depuis 2009.
Cette étude concerne tous les salariés civils travaillant dans la FPH en France (hors Mayotte), qu'ils soient fonctionnaires, contractuels (y compris en contrats aidés), ou médecins. Les internes, externes et apprentis sont exclus du champ.

Définitions

La **fonction publique hospitalière** est composée des hôpitaux et des établissements du secteur médico-social.
Le **secteur des hôpitaux** est constitué en grande majorité des établissements ayant une activité hospitalière et dans une moindre mesure des établissements ou administrations générales ayant une activité complémentaire (blanchisserie, teinturerie, restauration ...).
Les **établissements médico-sociaux** regroupent notamment les établissements d'hébergement pour personnes âgées (médicalisés et sociaux), d'accompagnement, d'accueil et d'hébergement d'enfants et adultes handicapés ou en difficulté sociale, et d'aide par le travail.
Les **catégories hiérarchiques** de la fonction publique (A, B et C) recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés).
Le **grade** d'un salarié de la fonction publique indique son cadre d'emploi et son niveau hiérarchique et dépend de son ancienneté, de sa qualification ou de sa responsabilité.
Selon la nomenclature des emplois hospitaliers (NEH), définie selon les grades des agents, **les filières d'emploi de la FPH** correspondent :
– aux personnels de direction et d'administration ;
– aux personnels des services de soins : infirmiers, rééducateurs, aides-soignants, agents de services hospitaliers… ;
– aux personnels éducatifs et sociaux : éducateurs de jeunes enfants, assistants socio-éducatifs, conseillers en économie sociale et familiale… ;
– aux personnels médico-techniques : techniciens de laboratoires, préparateurs en pharmacie hospitalière … ;
– aux personnels techniques et ouvriers : ingénieurs et techniciens hospitaliers, ambulanciers, agents d'entretien… ;
– aux personnels médicaux : professeurs universitaires-praticiens hospitaliers (pour les heures effectuées dans la FPH, l'activité d'enseignement et de recherche étant comptabilisée dans la FPE), assistants des hôpitaux…
Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de 10 000/(0,5x0,8)=25 000 euros par an.
Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes, y compris ceux à temps partiel, sont pris en compte au *prorata* de leur volume de travail effectif (soit 0,5x0,8=0,4 EQTP dans l'exemple précédent).
Le **traitement indiciaire brut** s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. C'est le traitement avant tout complément et toute retenue.
Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut les primes et indemnités diverses, y compris celles relatives au paiement des heures supplémentaires.
Le **salaire net** s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Dans la source SIASP, le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal.
Les **indicateurs d'évolutions salariales** : l'**évolution du salaire net moyen** retrace, en plus des évolutions salariales individuelles, les effets liés aux modifications de la composition de la main-d'œuvre. Elle se décompose en un effet de structure et une **évolution à structure constante,** pour laquelle la structure des effectifs par grade et **statut** (fonctionnaire, contractuel, contrat aidé) est figée au niveau de l'année précédente. Elle se décompose aussi entre les effets liés aux **évolutions de la rémunération moyenne des personnes en place** (RMPP, calculées uniquement sur les seuls agents présents deux années complètes chez le même employeur au sens de l'identifiant SIREN, et avec la même quotité de temps de travail les deux années), des **fluctuants** (qui changent d'employeur, de quotité...), de la différence entre les salaires moyens des **entrants** et des **sortants** et, enfin, des effets provenant des **variations de volume de travail de ces groupes**.

Bibliographie

- DGAFP, « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Faits et chiffres », *La documentation française*, édition 2015.
- Loquet J., « Emplois et salaires dans le secteur hospitalier en 2012 », *Études et Résultats*, DREES, n° 0934, septembre 2015.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu, H. Valdelièvre
Maquette : B. Rols
Impression : Jouve
Code Sage IP171641
ISSN 0997 - 3192

© Insee 2017

- ***Insee Première*** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) : https://www.insee.fr/fr/information/1405555

Pour vous abonner à ***Insee Première*** et le recevoir par courrier : https://www.insee.fr/fr/information/2537715

Insee
Mesurer pour comprendre